AIRFRANCE KLM | news

8 juillet 2015

Air France-KLM se félicite des accords de productivité signés par KLM avec ses syndicats

KLM a signé aujourd'hui avec le syndicat de pilotes VNV un accord de productivité portant sur les trois prochaines années (janvier 2015-décembre 2017). Cet accord inclut notamment le gel des augmentations générales de salaires, des mesures permettant des gains de productivité et une hausse progressive de l'âge de départ à la retraite. Un accord de participation aux résultats d'Air France-KLM et un mécanisme d'exposition à l'action seront également mis en place. Cet accord va maintenant être soumis à l'approbation des adhérents du syndicat.

La signature de cet accord valide celle des accords de productivité déjà négociés avec les syndicats de personnels au sol et de personnels de cabine. Ces deux derniers accords sont de durée plus courte (janvier 2015-mars 2016 pour les personnels de cabine, janvier 2015-juin 2016 pour les personnels au sol) et prévoient notamment un gel des augmentations générales de salaires, des mesures de productivité, et la mise en place de plans de départ volontaires.

Ces accords génèrent des économies en ligne avec les objectifs fixés dans le cadre de Perform 2020.

Les négociations se poursuivent chez Air France selon un calendrier resserré afin d'aboutir à la fin du mois de septembre 2015.

Alexandre de Juniac, Président-Directeur général d'Air France-KLM, a déclaré : "*la signature de ces accords est une étape décisive dans le déploiement du plan Perform 2020 au sein d'Air France-KLM. Je tiens à saluer l'esprit de responsabilité dont ont fait preuve les partenaires sociaux, la direction et l'ensemble des équipes de KLM pour parvenir à ce résultat.*"